

Candidature en section Européenne

Les sections européennes sont des dispositifs de diversification pédagogique proposés aux élèves, après **AFFECTATION** dans un lycée, au moment de l'inscription. Le critère prioritaire de dérogation "Parcours scolaire particulier" n'est pas recevable.

!Les élèves postulant pour création et culture design au lycée Alain Colas, Nevers, ne peuvent candidater.

NOM :	Prénom :	
Adresse :	Date de naissance :	
	Classe :	
Collège :	LVA :	LVB :
Lycée de secteur :	Signature des responsables,	
Responsable Légal :		

Etablissements	Discipline non linguistique enseignée en Langue Vivante	LV	Cocher la section européenne demandée
Clamecy R. Rolland	Sciences Physiques	Anglais	☐
Cosne P.G. de Gennes	Histoire-Géographie	Anglais	☐
Decize M. Genevoix	Sciences Physiques	Anglais	☐
Nevers A. Colas	Sciences et Vie de la Terre	Anglais	☐
	Cinéma - Audiovisuel	Anglais	☐
	*Histoire-Géographie	*Anglais	☐
Nevers J. Renard	Mathématiques	Anglais	☐
	Sciences Physiques	Anglais	☐
	Sciences de l'Ingénieur	Anglais	☐
	*Sciences et Vie de la Terre	*Allemand	☐
	*Sciences et vie de la Terre	*Allemand	☐
Nevers R. Follereau	*Histoire-Géographie	Anglais	☐
	Histoire-Géographie	Italien	☐

**Discipline mutualisée pour les établissements Jules Renard et Raoul Follereau*

Avis de l'enseignant de la LV demandée en section européenne (collège d'origine) :

Avis du chef d'établissement d'origine :

Signature,

Rappel des demandes d'affectation émises

Vœux	2nde GT, 2nde pro	Etablissement	Régime
1			
2			
3			

Joindre à cette demande une photocopie des bulletins périodiques

Cette demande est à envoyer au lycée concerné pour le mardi 20 juin 2023